



L'an deux mille vingt-six le 5 du mois mars s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Brin sur Seille, après convocation légale du 20 février 2026, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

Présents : M. RENKES David – M. SALVE Olivier - M. THOURON Jean Marc -M. RAKOTONDRAMANITRA Haja
M. GRANDADAM Daniel - M. VOINSON Philippe – Mme FRANCOIS Valérie – M. FAUCHEUR Dominique - Mme MARANDE Carole - M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques- M. HENQUEL Patrick - Mme SCHEFFLER Véronique –M. FEGER Serge
M. GUEZET Philippe - Mme MARCHAL Astrid – Mme CHERY Chantal – Mme RUSTOM Lina – M. MATHEY Dominique – M. GAY Gérard M. THOMAS Claude – M. POIREL Patrick - M. FAGOT REVURAT Yannick – Mme LORETTE Delphine – M. MEVELLEC Mickaël - M. L'HUILLIER Nicolas - M. BECKER Bernard - M. FRANCOIS Vincent – M. DIEDLER Franck - M. GUILLAUME Geoffrey - M. CHANE Alain – M. CAPS Antony – M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. MICHEL Olivier
M. BASTIEN Claude – M. MOUGINET Dominique - Mme ROJAS Magali - M. MATHIEU Denis – M. BONAFFINI Sylvestre - M. CERUTTI Alain - M. GOETZ Sébastien

Procurations : Mme KLINGELSCHMITT Agnès à M. THOMAS Claude – M. BARTHELEMY Philippe à M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – Mme JELEN Nelly à M. CAPS Antony

Excusé(s) : M. JOLY Philippe –

Secrétaire de séance : M. GUEZET Philippe

L'assemblée dénombrait **44 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 41

Pouvoirs : 3

Excusés : 1

Votants : 44

Date d'affichage : 10 mars 2026

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 44

Contre :

Absentions :

FINANCES

05_03_2026

Vote des taux des impôts directs locaux pour l'année 2026

Nicolas Le GUERNIGOU, vice président chargé des finances, présente l'état « 1259 » comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Vu la présentation de l'évolution de la fiscalité,

Vu l'évolution automatique des bases ménages et entreprises de 0.8 %,

Vu l'avis favorable des membres du bureau,

Nicolas LE GUERNIGOU propose à l'assemblée délibérante de ne pas augmenter les taux intercommunaux pour l'année 2026

Rappel des taux 2025 :

Taxe d'habitation Résidence Secondaire	Taxe sur le Foncier Bâti	Taxe sur le Foncier Non Bâti	Contribution Foncière des Entreprises
15.28 %	3.37 %	9.86 %	23.28 %

Proposition des taux 2026 :

Taxe d'habitation Résidence Secondaire	Taxe sur le Foncier Bâti	Taxe sur le Foncier Non Bâti	Contribution Foncière des Entreprises
15.28 %	3.37 %	9.86 %	23.28 %

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies*, 1639 A et 1530 *bis* du code général des impôts,

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de fixer les taux d'impôts directs pour l'année 2026 comme suit :

Taxe d'habitation Résidence Secondaire	Taxe sur le Foncier Bâti	Taxe sur le Foncier Non Bâti	Contribution Foncière des Entreprises
15.28 %	3.37 %	9.86 %	23.28 %

- **Charge** le président de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.



Claude THOMAS
2026.03.10 10:09:00 +0100
Ref:10586606-15963468-1-D
Signature numérique
le Président